



Barème applicable à
compter du
01.04.2017

au taux actuel de la
TVA de 20.00 %

Barème des honoraires transaction

Transaction ventes d'immeubles :

Jusqu'à 75000 € :	10 % TTC
De 75001 € à 100 000 € :	9% TTC
De 100 001 € à 150 000 € :	8% TTC
De 150 001 € à 220 000 € :	7% TTC
Au delà de 220 001 € :	6% TTC

Transaction vente de terrains :

De 0 à 14 999 € :	forfait de 3 000 € TTC
De 15 000 € à 49 999 € :	forfait de 4 500 € TTC
A partir de 50 000 € :	10 % TTC

Cas particulier du groupement AMEPI et des Inter-agences :

Dans le cadre des transactions réalisées par le biais des agences du groupement AMEPI ou des transactions réalisées en inter-agences, le barème des honoraires qui s'appliquera à la transaction est celui de l'agence qui détient le mandat de vente.

Estimations :

Pour prise de mandat : gratuite.

Avec attestation écrite (succession, divorce...) : 150 € TTC

Ce barème est applicable :

- aux mandats de vente d'un bien avec honoraires à charge vendeur

-aux mandats de recherche d'un bien à l'achat.

Dans le cadre d'une vente ou d'un achat multiple le taux appliqué sera celui de la tranche supérieure.

Barème applicable à compter du 01.04.2017
au taux actuel de la TVA de 20.00 %

Barème des honoraires location

Location nue ou meublée à usage d'habitation principale :

A la charge du locataire :

Honoraires TTC de prestation de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

Surface du logement en m ² habitables :	Jusqu'à 50 m ²	De 50.01 m ² à 90.00 m ²	De 90.01 à 120 m ²	Au-delà de 120 m ²
Tarif TTC au m ² de surface habitable	7.50 €/ m ² habitable	6.50 €/ m ² habitable	6.00 €/ m ² habitable	5.50 €/ m ² habitable

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **offert**

A la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : 1.50 € par m² de surface habitable

Honoraires TTC de prestation de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

Surface du logement en m ² habitables :	Jusqu'à 50 m ²	De 50.01 m ² à 90.00 m ²	De 90.01 à 120 m ²	Au-delà de 120 m ²
Tarif TTC au m ² de surface habitable	8.00 €/ m ² habitable	7.00 €/ m ² habitable	6.50 €/ m ² habitable	6.00 €/ m ² habitable

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **offert**

Baux de droit commun (locataire personne morale, résidence secondaire vide ou meublée ou à usage de stationnement):

16 % TTC du loyer annuel hors charges **à la charge du locataire et du propriétaire par moitié**. L'état des lieux d'entrée sera réalisé par huissier et sera offert par l'agence aux deux parties.

A usage commercial et professionnel :

16 % TTC du loyer annuel **à la charge du locataire**. Frais d'état des lieux par huissier en plus.